

Séance ordinaire du 23 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, et le vingt-trois mai à 20 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

Présents :

MM. SALLET Jacques - CAVILLON Hervé - CHUNIAUD Roland - JOLY Christian - TATON Pascal - VELON Guillaume

Mmes BOYER Frédérique - PACCOUD Karine - JOUVENT Claire

Excusées : Mmes JOSSERAND Yolande (donne pouvoir à TATON Pascal) - Adeline LETOURNEAU (donne pouvoir à VELON Guillaume)

M. Guillaume VELON été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Administration générale :
 - o 1 - Avis enquête publique pour exploitation d'une carrière à Jayat
 - o 2 - Renouvellement du bail de location de la boulangerie-pizzeria
 - o 3 - Vin d'honneur pour fête patronale
 - Voirie et espaces verts :
 - o 4 - Remplacement du broyeur d'accotement
 - o 5 - Renouvellement du matériel de tonte
 - o 6 - Achat de divers petits matériels d'entretien des espaces verts
 - Bâtiments :
 - o 7 - Remplacement des serrures de la salle des fêtes
 - Ressources Humaines :
 - o 8 - Informations sur les différentes campagnes de recrutement : Agent technique, agent d'entretien et saisonnier
 - Projet cœur de village :
 - o 9 - Lots « Terrain multi sports » et « Sécurisation du village » : Point d'étape.
 - o 10 - Maison COLIN : Inscription au PET (Plan Equipement Territorial) de la Conférence Territoriale Bresse
 - Questions et informations diverses
-

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. le Maire

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité puis M. le Maire ouvre la séance.

Objet de la délibération

Avis d'enquête publique pour l'exploitation d'une carrière à Jayat

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les demandes présentées par la SAS CEMEX Granulats Rhône Alpes Méditerranée concernant l'exploitation d'une carrière et le défrichage à JAYAT aux lieux-dits « Petit Communal », « La Vavre », « Les Vernays », « Riottier », « Prairie de Cézille » et « Les Nortières ».

Vu le dossier soumis à enquête publique du 13 mai au 17 juin 2019,

Vu le mémoire technique,

Conformément aux dispositions de l'article R 188.38 du code de l'Environnement, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de formuler un avis sur ce dossier,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DONNE un avis favorable.

Renouvellement du bail de location de la boulangerie-pizzeria

Monsieur le Maire informe que le bail commercial liant la commune aux commerçants de la boulangerie-pizzeria arrive à échéance le 1^{er} juillet 2019.

Un rendez-vous se déroulera le 7 juin avec Maitre Annabel MONTAGNON, notaire à Montrevel en Bresse, pour évoquer la rédaction du nouveau bail.

Vin d'honneur pour fête patronale

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion de la fête patronale, la municipalité prend en charge depuis de nombreuses années le verre de l'amitié, destiné à remercier l'Union Musicale et l'association organisatrice de la fête patronale, qui cette année est le Foyer Rural des Jeunes, le soir de la fête, en présence également des élus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge de ce vin d'honneur pour l'année 2019 (samedi 22 juin).

Objet de la délibération

Remplacement du broyeur d'accotement

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le broyeur d'accotement est à remplacer pour l'entretien de la voirie.

Trois entreprises ont été sollicitées pour des devis :

- AGRIPRO de Gorrevod, pour un broyeur NOREMAT SPRINTA pour un montant de 15 240 € TTC, avec une reprise de 1 440 € TTC

- CAVALLERO de Saint-Nizier-le-Bouchoux, pour un broyeur LAGARDE pour un montant de 14 800 € TTC,

- GARRY de Viriat :
 - un broyeur FERRI ZL1600 pour un montant de 8 880 € TTC,
 - un broyeur FERRI ZLE160 pour un montant de 9 300 € TTC,
 - un broyeur FERRI TLP160 pour un montant de 14 880 € avec une reprise de 1 320 €,
 - un broyeur SMA pour un montant de 14 280 € avec une reprise de 1 320 €.

Les 2 premiers broyeurs proposés par l'entreprise GARRY présentent une technologie non adaptée au besoin de la commune, avec un système de coupe reposant uniquement sur un simple axe sans châssis, contrairement à tous les autres modèles.

M. le Maire rappelle que le tracteur renouvelé l'année dernière a été acheté auprès de l'entreprise AGRIPRO et qu'il serait certainement judicieux de lui associer un outil issu de la même entreprise pour faciliter les réglages et autres éventuelles interventions.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise AGRIPRO pour le broyeur NOREMAT SRINTA pour un montant de 15 240 € TTC et une reprise de 1 440 € du broyeur actuel,
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- **PRÉCISE** que les crédits sont disponibles au Budget Primitif 2019.

Objet de la délibération

Renouvellement du matériel de tonte

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le tracteur tondeuse de marque ETESIA est à renouveler pour l'entretien du stade et des espaces verts communaux. Il rappelle que la tonte est entièrement assurée par les agents techniques et que la surface à tondre représente environ 2 hectares.

Trois entreprises ont été sollicitées pour des devis :

- AGRIPRO de Gorrevod, pour un mini tracteur équipé d'une tondeuse JOHN DEERE pour un montant de 20 400 € TTC, avec une reprise de 2 400 € TTC,
- VSM de Pont-de-Vaux :
 - un tracteur tondeuse frontale GRILLO pour un montant de 24 600 € TTC,
 - un tracteur tondeuse KUBOTA G23HD avec vidage en hauteur pour un montant de 14 700 € TTC,
 - un tracteur tondeuse KUBOTA G26 HD avec vidage en hauteur pour un montant de 17 988 € TTC avec une reprise de 1 440 €,
 - deux robots HUSQVARNA modèle 450 pour un montant de 8 748 € TTC avec une tondeuse d'appoint TORO pour un montant de 10 308 € TTC avec une reprise de 1 440 €,
- GARRY de Viriat :
 - un tracteur tondeuse ISEKI avec vidage en hauteur pour un montant de 17 125,51 € TTC avec une reprise de 1 500 €,
 - deux robots HUSQVARNA modèle 550 pour un montant de 9 470,64 € TTC avec une tondeuse d'appoint FERRI pour un montant de 8 572,80 € TTC,

La solution des robots ne permettrait de tondre que le stade municipal et son annexe, ce qui libérerait environ 2 heures de travail pour les agents. Par contre, elle nécessiterait une tondeuse

d'appoint pour les autres lieux, en mulching c'est-à-dire sans option de ramassage, ce qui oblige par contre à une tonte plus fréquente.

La solution du tracteur tondeuse frontale permet de tondre sous les arbres et les haies mais ne rentre pas dans les capacités financières de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **OPTE à 7 voix pour et 4 contre**, pour le choix d'un tracteur tondeuse classique équivalent à l'outil actuel,
- **APPROUVE à l'unanimité** le choix de l'entreprise GARRY pour le tracteur tondeuse ISEKI pour un montant de 17 125.51 € TTC avec une reprise de 1 500 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- **PRÉCISE** que les crédits sont disponibles au Budget Primitif 2019.

Objet de la délibération

Achat de divers petits matériels d'entretien des espaces verts

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité d'acheter une petite tondeuse, un taille haie et un souffleur pour l'entretien des espaces verts.

Trois entreprises ont été sollicitées pour des devis :

Pour la tondeuse, destinée à la tonte entre les tombes du cimetière :

- AGRIPRO : tondeuse VIKING pour un montant de 543,16 € TTC,
- VSM : tondeuse HUSQVARNA pour un montant de 306 € TTC,
- GARRY : tondeuse HONDA pour un montant de 366,39 € TTC.

Pour le taille-haie :

- AGRIPRO : taille-haie pour un montant de 539,10 € TTC,
- VSM : taille-haie HUSQVARNA pour un montant de 414 € TTC,
- GARRY : taille-haie ECHO pour un montant de 492 € TTC.

Pour le souffleur :

- VSM : souffleur HUSQVARNA pour un montant de 600 € TTC,
- GARRY : souffleur ECHO pour un montant de 600 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **APPROUVE** les choix :
 - de l'entreprise GARRY pour la tondeuse HONDA pour un montant de 366.39 € TTC,
 - de l'entreprise GARRY pour le taille-haie ECHO pour un montant de 492 € TTC,
 - de l'entreprise GARRY pour le souffleur ECHO pour un montant de 600 € TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- **PRÉCISE** que les crédits sont disponibles au Budget Primitif 2019.

Remplacement des clés de la Salle des Fêtes – Encaissement des chèques Groupama et Rencontres et Loisirs

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une clé de la Salle des Fêtes a été égarée par l'association Rencontres et Loisirs au mois de décembre 2018.

L'entreprise de métallerie BROYER de Replonges a été consultée pour remplacer les 5 serrures complètes de la salle. Le coût de la prestation pose comprise s'élève à 1 320 € TTC.
L'assurance de l'association (Groupama) prend en charge la dépense à hauteur de 1 023 €.

L'association prendra à sa charge la franchise soit 297 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à encaisser les chèques de Groupama d'un montant de 1 023 € et de Rencontres et Loisirs d'un montant de 297 €.

Informations sur les différentes campagnes de recrutement : Agent technique, agent d'entretien et saisonnier

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour le poste d'agent technique à temps plein, treize candidatures ont été reçues dont six ont été retenues pour des entretiens qui se tiendront le mercredi 29 mai. Ceux-ci se dérouleront en trois ateliers : un entretien avec le jury, un atelier tonte et taille haie et un atelier manœuvres et conduite de tracteur avec benne et de voiture avec remorque.

Pour le poste d'agent d'entretien à 5 heures par semaine, deux candidatures ont été reçues, Madame Christelle GERMAIN a été retenue à ce poste avec un contrat de 6 mois qui débutera le 1^{er} juin.

Concernant le poste de saisonnier de 10 heures par semaine pour le fleurissement, trois candidats ont été reçus par le jury. Madame Christine JEAN a été retenue pour ce poste avec un contrat du 1^{er} juin au 30 septembre. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le fleurissement a été installé ce mardi et mercredi, les bénévoles du Comité de Fleurissement se chargeront de l'arrosage pour la fin du mois de mai.

Lots « Terrain multi sports » et « Sécurisation du village » : Point d'étape

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour la réalisation du terrain multi sports, il est nécessaire de déposer un Permis d'Aménager, Monsieur Roland CHUNIAUD est chargé de la réalisation de ce dossier. Pour la sécurisation du village une Déclaration Préalable de travaux sera réalisée par le bureau d'études BERTHET-LIOGIER-CAULFUTY. Cette déclaration prendra en compte les recommandations faites par les Architectes des Bâtiments de France.

Monsieur le Maire rencontrera ce vendredi 24 mai l'entreprise Transalp pour évoquer l'élaboration du cahier des charges du terrain multi sports.

Il indique que le terrain multi sport sera l'objet d'un marché public avec deux lots : un lot pour le terrassement et un second lot pour le terrain de sport.

Il rappelle également que la prochaine étape consistera à se mettre en relation avec les banques pour négocier l'emprunt nécessaire au financement du dossier.

Maison COLIN : Inscription au PET (Plan Equipement Territorial) de la Conférence Territoriale Bresse

Monsieur le Maire présente le projet qui sera soumis à la CA3B dans le cadre du Plan d'Equipement Territorial de la Conférence Bresse, qui consiste au financement de projets à intérêt intercommunal voire supracommunal. La Conférence Bresse dispose de 3 millions d'euros sur 3 ans à répartir pour l'ensemble des communes.

Ce projet consiste à aménager la Maison COLIN, propriété de la commune depuis de nombreuses années, en une salle culturelle multimédia adaptée pour la musique, le théâtre, le cinéma, des conférences et diverses animations locales à caractère intercommunal.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à ce jour 11 projets ont été déposés sur le Pôle Territorial Bresse.

Questions diverses :

Le Conseil Municipal a :

- Été informé :

* que suite à la démission de Madame Delphine PERRETANT du Conseil Municipal, un délégué suppléant au SIVOS devra être nommé lors du prochain conseil municipal.

* de la mise en place du Transport à la Demande (TAD) en septembre sur l'ensemble du territoire de la CA3B. La commune disposera d'un arrêt devant la salle des fêtes, avec 5 horaires par jour. Pour bénéficier de ce service de transport à 1,30 €, la réservation sera obligatoire au moins 2 heures avant le passage.

* que la redevance des ordures ménagères sera remplacée dès 2020 par une taxe comprise avec la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce nouveau système de calcul devrait apporter une baisse du coût de ce service.

* que les travaux de raccordement de réseau de la fibre optique sur la commune sont toujours en cours.

* par la SEMCODA de l'attribution d'un logement à Mons et d'une libération au 28 juin d'un logement au lotissement Pré de Maison.

* des remerciements du gouvernement pour l'ouverture en mairie d'un cahier de doléances.

* des remerciements de Monsieur Aurélien BOUILLLOUD à la commune pour lui avoir accordé de faucher les terrains communaux à côté du stade et de la salle des fêtes.

- Pris note :

* du rappel du bureau de vote pour les élections européennes de ce dimanche 26 mai.

- * d'invitations diverses à des réunions et autres événements.
- * que la commission d'appel d'offre pour les travaux de voirie se tiendra le 6 juin à 18h.
- * du rapport d'activités 2018 de l'ADMR et d'Aintourisme.
- * de la tenue de la prochaine séance le jeudi 20 juin 2019 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance à 23 h 30.